



Accès aux salles d'escalade Espace Vertical Grenoble et Saint Martin d'Hères

Autorisation parentale pour les mineurs de plus de 12 ans

Je soussigné(e) Mme Mr

Tél fixe: Tél port:

Agissant en qualité de Parent Représentant légal, de l'enfant mineur:

Nom: Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Autorise expressément l'enfant : à pratiquer sous ma responsabilité exclusive l'activité escalade dans les salles ESPACE VERTICAL sis 22 rue Victor Lastella 38000 GRENOBLE et 18 rue Marceau Leyssieux 38400 SAINT MARTIN D'HERES, selon qu'il ait :

Enfant de moins de 12 ans

Je m'engage à accompagner et à encadrer l'enfant, âgé de moins de 12 ans, durant toute la durée de sa séance d'escalade. Et je certifie parfaitement maîtriser les techniques de sécurité de base en escalade.

Enfant mineur de plus de 12 ans

Autorise l'enfant de plus de 12 ans à pratiquer l'escalade dans les salles Espace Vertical seul ou accompagné d'un adulte qui en est responsable.

Certifie que l'enfant maîtrise parfaitement les techniques de sécurité de base en escalade (de l'utilisation du matériel à l'assurance et grimpe en tête et en moulINETTE).

Préciser son niveau d'expérience : Années de pratique :

Apprentissage réalisé par vous-même un club (nom :) l'école

Et déclare :

Accepter les conditions générales applicables à la pratique de l'escalade dans les salles Espace Vertical et s'engager à les respecter et à les faire respecter par l'enfant.

Posséder une assurance responsabilité civile couvrant la pratique de l'escalade pour l'enfant.

Autorise les responsables des salles Espace Vertical à prendre, en cas d'urgence, les mesures nécessaires à la santé de l'enfant.

Fait à :

Le :

Signature :